

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

“CALENDRIER DE L’AVENT D’ALBI BY LES POTERIES D’ALBI”

Article 1. Objet

La société Poterie d’Albi, SARL au capital de 117 300€, immatriculée au RCS d’Albi B 087320065, et situé au 112 Avenue Albert Thomas, 81000 ALBI propose un jeu-concours gratuit et sans obligation d’achat intitulé « Calendrier de l’Avent d’Occitanie par Les Poteries d’Albi », du 01/12/2022 au 25/12/2022.

Article 2. Conditions de participation au Jeu-Concours

La participation au Calendrier de l’Avent est gratuit et sans obligation d’achat. La participation est possible à toute personne physique majeur. Une même personne ne pourra gagner qu’un seul lot sur la période du jeu. Les Poteries d’Albi peuvent vérifier l’identité des participants librement.

Article 3. Modalités d’inscription

Le formulaire de participation est disponible en ligne sur la page Facebook des Poteries d’Albi : <https://www.facebook.com/LesPoteriedAlbi.ClairedeTerre.PoterieAlbi>

Chaque participant doit remplir les informations nécessaires : prénom, email, code postal, pour valider sa participation. La soumission du formulaire de participation emporte acceptation sans réserve de l’ensemble du présent règlement et l’abonnement à la newsletter des Poteries d’Albi, limité à 1 envoi maximum par mois.

Article 4. Liste des lots en jeu

	Lot / Valeur	/ Commerce
1	Un coffret bières avec verre / 18€	/ OC’Ale
2	Un porte-bougeoir / 24€	/ Les Poteries d’Albi
3	Une boîte de chocolats/ 24€	/ Chocolaterie Gayraud
4	Une visite privée des ateliers pour 4 personnes / 24€	/ Les Poteries d’Albi
5	Une bague / 25€	/ DA RUA bijoux
6	Une bouteille de 50cl de punch au rhum / 25€	/ K’ribean Cocktail
7	Deux poteries Oya / 26€	/ Terre d’Oya
8	Une affiche d’Albi format 40x40, une carte de Noël d’Albi et un lot de six cartes postales Tarnaises / 26,90€	/ Les P’tites Villes
9	Une composition de Noël / 30€	/ Auréline Fleurs
10	Un Cancale chevron / 32€	/ Les Poteries d’Albi
11	Un coffret gustatif / 32€	/ Les Fines Louches
12	Un coffret de trois torchons / 39,50€	/ Les Toiles de la Montagne Noire
13	Un lot de trousse et porte-clés / 45€	/ Aubrac - Bottier
14	Un chèque cadeau / 50€	/ MéloPé

- 15 Un bon d'achat / 50€ / Les Poteries d'Albi
- 16 Un atelier poterie pour enfant / 60€ / Les Poteries d'Albi
- 17 Un sac de guidon / 60€ / Vélocidade
- 18 Un sapin de Waël de taille moyenne / 80€ / Les Poteries d'Albi
- 19 Un infuseur à thé dans sa version classic (33cl) / 85€ / Subtea'l
- 20 Un coffret / 90€ / Michel Belin
- 21 Un bon d'achat / 100 € / Chanard Opticien
- 22 Trois heures de tournage / 130€ / Les Poteries d'Albi
- 23 flacon de parfum en bois rechargeable en buis des Baronnie / 150€ / Design & Bois
- 24 Un code promo sur un poulailler modèle COCOTTE / 200€ / Jardin - bohème
- 25 Un bon d'achat / 200€ / Les Poteries d'Albi

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ni ne pourront être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre contrepartie.

Article 5. Publication des résultats

Les gagnants sont annoncés instantanément après participation et tirage au sort aléatoire numérique prévu par l'application de gestion du jeu hébergé par Reflexe Média. Les gagnants albigeois devront venir retirer leur lot directement chez le commerçant participant, les autres participants devront communiquer leur adresse postale pour que le commerçant participant puisse leur expédier leur lot.

En cas de données personnelles invalides, les Poteries d'Albi ou les autres commerçants participants ne peuvent pas être tenus pour responsables dans le non-envoi du lot gagné.

Les lots non réclamés seront remis en jeu sans nouvelle de la part des gagnants dans un délai de 3 mois.

Article 6. Communication

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'Organisateur à communiquer leur prénom, leur adresse email et leur code postal dans tout support de communication lié à l'organisation du jeu pour un an maximum sans contrepartie financière à versé aux participants ou gagnants.

Article 7. Responsabilité

L'obligation des Poteries d'Albi et des commerçants participants se limite à organiser et remettre les lots aux gagnants selon les modalités fixées dans ce règlement. Ces derniers ne pourront être tenus responsables en cas d'évènements indépendants de leurs bonne volonté tels que des problèmes techniques, piratages, fraudes, défaillances techniques, forces majeures etc... Par ailleurs, les organisateurs du jeu se réservent le droit de pouvoir modifier ou annuler le jeu ou du présent règlement, de modifier la liste des lots en cours de déroulement, de modifier la durée du jeu sans que leurs responsabilités ne soient engagés.

Article 8. Consultation et modification du Règlement

Le Règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Calendrier de l'Avent d'Albi by Les Poteries d'Albi sur l'application Reflexe Media utilisée pour la programmation du jeu. Dans le cas où un participant refuserait la modification du présent règlement, il devra se désister du jeu en envoyant un message privé sur la page Facebook des Poteries d'Albi.

Article 9. Loi Informatique et Libertés

Conformément à la « loi informatique et libertés » n° 78-17, dans sa version applicable au jour de l'ouverture du jeu, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des informations le concernant. Toute demande en ce sens devra être adressée aux Poteries d'Albi par courriel à l'adresse suivante : lespoteriesdalbi@lespoteriesdalbi.fr

Article 11. Litiges, loi applicable et attribution de compétence juridictionnelle

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du règlement sera tranchée par les Poteries d'Albi. Toute contestation ou réclamation en lien avec le jeu devra être soumise par écrit aux Poteries d'Albi par courrier avec accusé de réception adressé à son siège social au plus tard dix

(10) jours calendaires après la clôture du jeu.

Le règlement est soumis à la loi française. Tout litige en lien avec le présent jeu devra faire l'objet d'une tentative de résolution amiable. En cas d'échec de cette tentative de résolution amiable constatée par chaque partie, le litige sera soumis à la juridiction compétente d'Albi (Tarn).